

FONDS DE RETRAITE POUR LES INSTITUTEURS

M. le Rédacteur,

J'ai vu avec plaisir par les rapports des associations d'instituteurs de Québec et de Montréal que l'on s'occupe activement de la création d'un fonds de retraite pour les instituteurs devenus vieux ou incapables de continuer la tâche si fatigante de l'enseignement.

Cette question d'un fonds de retraite sur une base large et solide est une question de la plus haute importance, non-seulement pour l'instituteur lui-même, mais encore pour le progrès de l'éducation primaire dans ce pays ; car, il ne faut pas l'oublier, on ne rencontrera du dévouement chez l'homme d'école, et surtout de la persévérance dans le dévouement, qu'autant qu'on lui assurera une existence honnête, exempte de ces inquiétudes qui paralysent les plus louables efforts et découragent les âmes les mieux trempées.

Depuis longtemps les instituteurs attendent un changement pour le mieux dans leur situation, un progrès matériel qui est lent à arriver, malgré les efforts qu'ils font pour se rendre de plus en plus utiles à la société, par une étude journalière des meilleures méthodes d'enseignement, par une application constante à leurs devoirs, que chacun se plaît à reconnaître. Il est cependant pénible de le constater, le traitement des instituteurs, au lieu d'augmenter, diminue généralement depuis quelques années, et, aujourd'hui, un traitement quelque peu acceptable devient de plus en plus rare.

C'est donc aux instituteurs à prendre leurs intérêts en mains, à étudier les questions qui les touchent à un si haut point, à exposer leurs besoins, à demander les réformes nécessaires.

Le temps est propice : nous pouvons compter sur le bon vouloir de M. le Surintendant de l'éducation, qui entendra nos demandes, secondera nos efforts, travaillera pour nous et avec nous. Nous pouvons aussi compter sur le Conseil de l'Instruction publique et sur les bonnes dispositions de nos hommes d'Etat, qui seront heureux de faire de

l'enseignement un état stable, dans lequel l'instituteur pourra couler une vie paisible et heureuse ; état auquel il s'attachera, dans lequel il persévéra jusqu'à la fin de ses jours.

Ce qui doit surtout inspirer de la confiance, c'est que maintenant, nous avons un journal à notre disposition, un organe prêt à faire connaître nos besoins, nos justes demandes.

Laissez-moi donc vous féliciter de tout cœur, M. le Rédacteur, de la bonne idée que vous avez eue de fonder un journal dans lequel vos confrères pourront faire entendre leurs voix, attirer l'attention de nos législateurs sur les réformes à opérer. Vous rendrez de grands services à l'enseignement, car votre œuvre promet d'être fertile en résultats pratiques de toutes sortes.

Je me rends donc avec bonheur au bienveillant appel que vous faites à vos confrères de collaborer dans votre journal, d'y exposer leurs vues sur toutes les questions qui touchent à l'enseignement. Pour ma part, je serai heureux de vous offrir mes humbles réflexions sur quelques sujets d'actualité, tels que les fonds de retraite, la nécessité et les moyens d'augmenter le traitement des instituteurs, les inspecteurs d'écoles, etc., heureux si je puis être utile à la grande cause pour laquelle nous travaillons.

Il est facile de comprendre la nécessité d'un fonds de retraite pour les instituteurs, les institutrices, de même que pour les professeurs des écoles normales et les inspecteurs d'écoles dont l'utilité est maintenant reconnue, je l'espère ; la position de fortune guère meilleure que celle des instituteurs généralement.

Il suffit de jeter un regard sur la position qu'occupe l'instituteur. Avec un traitement souvent insuffisant pour lui permettre de vivre au jour le jour, il lui est impossible de faire des épargnes pour le temps de la maladie et de la vieillesse : la patrie pour laquelle il a travaillé, en lui préparant des sujets utiles, laborieux et vertueux, la société pour laquelle il a usé ses forces en instruisant la jeunesse, lui doivent de pourvoir à ses besoins lorsque le temps d'un légitime repos est arrivé.

Et il n'est pas nécessaire, j'en suis